

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-12-13-006

Séance du 13 décembre 2023

Date de convocation : 07 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 07 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Philippe BELAIR, Christian GUILLEMOT, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Carine MOUSTAUD (arrivée à 20h49), Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Patrick RENARD, René BERTRAND, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Eugène TURLET, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB, Nadine CHAMARD-COQUAZ

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Anthony RAMBEAU donne procuration à Christian GUILLEMOT, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON, Irène TOST donne procuration à Mustafa SARIKAYA, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Carine MOUSTAUD donne procuration à Philippe BELAIR, Catalina GARCIA donne procuration à Laurence RAVEROT, Christian PRADIER donne procuration à Gilbert BARRIQUAND.

ABSENTS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick RENARD, Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 8 (dont 1 de 20h30 à 20h49 uniquement)

Quorum : 14

Objet : FINANCES – Révision des tarifs de restauration scolaire et d'accueils périscolaire et extrascolaire
Rapporteur : Virginie BECQUET, deuxième adjointe

Virginie BECQUET, deuxième adjointe, rappelle à l'Assemblée la délibération 2017-07-05-009 du 5 juillet 2017.

Elle redéfinit les prestations concernées, à savoir que la restauration scolaire est proposée sur les périodes scolaires et comprend le repas, l'encadrement et les activités proposées aux élèves. L'accueil périscolaire est assuré également sur les périodes scolaires et de 7 h à 8 h 30 puis de 16h30 à 19h00. L'accueil extrascolaire, quant à lui, se déroule sur les périodes de vacances scolaires et les mercredis en demi-journée ou journée complète.

Ainsi, Virginie BECQUET, deuxième adjointe, propose d'actualiser les tarifs en vigueur, et ce, à compter de la date de la rentrée scolaire 2024/2025.

Pour ce faire et afin de proposer davantage d'équité, deux niveaux de Quotient Familial (QF) ont été ajoutés : les QF 6 et 7.

Les tarifs de la restauration ont été réévalués de 15 %. Les tarifs de l'accueil périscolaire ont été réhaussés de 20% pour les Montluistes et les non Montluistes. Les tarifs de l'accueil extrascolaire ont été augmentés de 20 % pour les Montluistes et de 25% pour les non Montluistes.

Enfin, Virginie BECQUET, deuxième adjointe, explique que les tarifs dégressifs pour les familles ayant plusieurs enfants ne sont pas proposés dans la mesure où les aides perçues par les familles tiennent déjà compte du nombre d'enfants et que dès lors, les possibles réductions sont déjà prises en compte.

Le tableau suivant récapitule les nouveaux tarifs :

Restauration scolaire	QF1 0 à 450	QF2 451 à 660	QF3 661 à 760	QF4 761 à 940	QF5 et QF6 941 à 1800	QF7 1801 et +	QF1 à 3 0 à 760	QF4 et 5 761 à 1300	QF6 et 7 1301 et +
Repas	2,70 €	3,10 €	3,40 €	3,70 €	4,00 €	4,25 €	4,80 €	5,20 €	5,50 €
Encadrement	0,60 €	0,80 €	1,15 €	1,40 €	1,70 €	1,75 €	1,40 €	1,70 €	2,00 €
Total	3,30 €	3,90 €	4,55 €	5,10 €	5,70 €	6,00 €	6,20 €	6,90 €	7,50 €

Périscolaire	Montluistes						Non Montluistes				
	QF1 0 à 450	QF2 451 à 660	QF3 661 à 760	QF4 761 à 940	QF5 et QF6 941 à 1800	QF7 1801 et +	QF1 à 3 0 à 760	QF4 761 à 940	QF5 941 à 1300	QF6 1301 à 1800	QF7 1801 et +
Forfait mensuel 16h30-17h30	2,80 €	4,00 €	5,30 €	6,40 €	7,70 €	8,90 €	6,50 €	7,70 €	8,90 €	10,10 €	11,30 €
1/2 heure de 7h à 8h30 et de 17h30 à 19h	0,40 €	0,70 €	0,90 €	1,15 €	1,40 €	1,65 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €	1,60 €	1,70 €

Extrascolaire	Montluistes						Non Montluistes						
	QF1 0 à 450	QF2 451 à 660	QF3 661 à 760	QF4 761 à 940	QF5 et QF6 941 à 1800	QF7 1801 et +	QF1 0 à 450	QF2 451 à 660	QF3 661 à 760	QF4 761 à 940	QF5 941 à 1300	QF6 1301 à 1800	QF7 1801 et +
Journée + repas	12,50 €	14,40 €	16,20 €	18,00 €	19,80 €	21,60 €	16,90 €	18,80 €	19,40 €	22,50 €	24,40 €	26,30 €	28,10 €
Demi-journée	3,00 €	5,40 €	7,80 €	9,00 €	10,30 €	12,50 €	8,60 €	9,90 €	11,10 €	12,40 €	13,60 €	14,90 €	16,10 €

Accusé de réception en préfecture
004-210102620-20231213-2023-12-13-006-DE
Date de réception en préfecture : 12/12/2023

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions, 3 votes contre et 22 voix pour :

- APPROUVE les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaire et extrascolaire
- DECIDE de les appliquer à compter de la date de la rentrée scolaire 2024/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Le secrétaire de séance

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20231213-2023-12-13-006-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2023